

COREVISE

ERNST & YOUNG et Autres

Altamir

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

COREVISE
26, rue Cambacérés
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Altamir

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Altamir, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nos appréciations ont notamment porté sur le respect des principes comptables applicables aux sociétés de capital-risque.
- Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans la partie 2 de l'annexe des comptes annuels ; nous avons pris connaissance des procédures définies par le gérant, des informations et des hypothèses retenues pour la valorisation de ces instruments financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 20 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

COREVISE



Fabien Crégut

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-François Nadaud

Altamir
Bilan Actif

Au 31 Décembre 2014

En euros

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014		
			Brut	Amortissements Provisions	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Concessions, brevets et marques	1000	0	0	0	0
Immobilisations corporelles					
Mobilier et matériel de bureau	0	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0	0
Installations et agencements	0	0	0	0	0
Immobilisations financières nettes					
Titres immobilisés de l'Activité du Portefeuille	90 265 689	131 496 223	168 521 534	0	168 521 534
Autres TIAP	0	0	0	0	0
Créances rattachées aux TIAP	0	0	0	0	0
Titres de participations	205 073 215	229 962 852	281 121 139	37 937 229	243 183 909
Créances rattachées aux TP	40 496 870	39 145 099	24 269 079	1 000 000	23 269 079
Autres créances	0	0	56 269 488	56 269 488	0
Autres immobilisations financières	551 757	631 497	8 184 565	7 1082	8 113 483
TOTAL (I)	336 388 531	401 235 671	538 365 804	95 277 800	443 088 005
ACTIF CIRCULANT					
Créances diverses	4 325 375	4 121 268	3 901 717	0	3 901 717
Valeurs mobilières de placement	94 126 359	76 675 113	70 925 544	0	70 925 544
Disponibilités	3 729 164	426 429	893 613	0	893 613
TOTAL (II)	102 180 899	81 222 810	75 720 874	0	75 720 874
Frais d'émission des ORA					
Charges constatées d'avance	64 149	62 429	73 503		73 503
Ecart de conversion d'actif	0	0	0		0
TOTAL (III)	64 149	62 429	73 503		73 503
TOTAL ACTIF (I)+(II)+(III)	438 633 579	482 520 910	614 160 182	95 277 800	518 882 382
Engagements donnés:					
Engag. Complémentaires	0	0			0
Engag. Nouveaux investissements	0	0			0
Autres engagements	280 717 384	175 401 126			143 491 290

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2014

1. ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS AU 31 DECEMBRE 2014

Altamir est une société en commandite par actions (SCA) régie par les articles L 226.1 à L 226.14 du Code de Commerce. Elle a pour activité principale la prise de participations dans toutes sociétés. La Société a opté pour le régime des Sociétés de Capital Risque (SCR) à compter de l'exercice 1996.

La société investit, depuis 2011, principalement au travers des fonds gérés par les sociétés de gestion Apax Partners France et Apax LLP.

Occasionnellement elle co-investit en direct avec ces fonds.

D'autre part, la société peut réaliser des investissements complémentaires en direct dans son portefeuille historique.

1.1 Activité sur 2014

1.1.1 Investissements et cessions :

La société a investi €35,7M au 31 décembre 2014 qui se décomposent principalement comme suit :

En direct :

- €2,96M dans Altrafin (Altran)
- Des cessions aux managers et un octroi de compte courant ce qui entraîne une diminution de notre coût d'acquisition pour un montant de €0,006M dans le Groupe ETAI.

Au travers du FPCI Apax France VIII-B :

- €27,5M dans SK FireSafety Group, un des leaders des équipements de sécurité en Europe du Nord spécialisée dans trois domaines : 1) la vente et maintenance de produits de protection incendie, 2) la conception et installation de systèmes de détection et suppression d'incendies pour les secteurs industriel et de l'Oil & Gas, 3) la maintenance d'équipements de sécurité cabine spécifiques au secteur de l'aviation
- Des cessions aux managers et un remboursement de compte courant ce qui entraîne une diminution de notre coût d'acquisition pour un montant de €0,13M dans le Groupe Snacks Développement
- €0,01M dans le Groupe INSEEC
- Des cessions aux managers ce qui entraîne une diminution de notre coût d'acquisition pour un montant de €0,03M dans le Groupe Texa
- €0,9M dans Vocalcom suite à l'augmentation de capital.

Au travers du Fonds Apax VIII LP :

- Suite au décompte final du coût d'investissement par le fonds, le prix d'acquisition de GlobalLogic a été ajusté à la baisse de €0,2M
- Suite au décompte final du coût d'investissement par le fonds, le prix d'acquisition de Garda World Security Corporation a été ajusté à la hausse de €0,009M
- Suite au décompte final du coût d'investissement par le fonds, le prix d'acquisition de One Call Care Management a été ajusté à la hausse de €0,015M
- Suite au décompte final du coût d'investissement par le fonds, le prix d'acquisition de Rhiag a été ajusté à la hausse de €0,004M

- Suite au décompte final du coût d'investissement par le fonds, le prix d'acquisition de Rue21 a été ajusté à la hausse de €0,008M
- Suite au décompte final du coût d'investissement par le fonds, le prix d'acquisition de Cole Haan a été ajusté à la hausse de €0,007M
- Un nouvel investissement pour €0,3M dans la société Genex Services Inc, société américain dans le secteur de la santé et dont la division « Speciality Networks » a été cédée post-acquisition à One Call Care Management, société acquise en décembre 2013
- Un nouvel investissement pour €0,4M dans la société dans China Huarong Asset Management Company Ltd., une des plus grandes sociétés de gestion de prêts non-performants détenus par l'état chinois
- Un nouvel investissement pour €0,8M dans Cholamandalam Investment and Finance Company (Chola), société financière non bancaire cotée, leader en Inde dans le financement des véhicules utilitaires, les crédits hypothécaires et les prêts aux PME
- Un nouvel investissement pour €3,1M dans Answers Corporation, un groupe Américain exerçant une double activité B2C et B2B : une des premières plateformes d'échanges de contenu sur Internet (Answers.com), et de solutions SaaS pour la gestion du contenu de sites de commerce en ligne (Answers Cloud Services).

L'activité de cessions correspond à un montant de €63,9M incluant les revenus liés et les autres revenus :

En direct :

- Cession totale de Buy Way pour €40M,
- Cession totale de DBV Technologies pour €6,8M,
- Cession totale de Financière Season pour €0,04M,
- Remboursement partiel de l'investissement initial dans Thom Europe pour €16,1M

Au travers du Fonds Apax VIII LP :

- Altamir a encaissé €0,8M suite au remboursement partiel de l'investissement initial dans Garda

Au travers du FPCI Apax France VIII-B :

- Remboursement partiel de l'investissement initial dans Thom Europe pour €0,08M
- Cession totale de Codilink pour €0,03M

Synthèse des investissements/désinvestissements complémentaires incluant un second tour dans des sociétés sont les suivants :

Investissements :

Sociétés	Montants investis 2014	Variation des engagements en 2014	Total investissements et engagements 2014
Titres non cotés			
Apax France VIII-B	31 818 846		31 818 846
Apax VIII LP	5 134 889		5 134 889
Etai (DigitalInvest2)	-28 013		-28 013
Etai (Eiger 1)	21 500		21 500
Total 2	36 947 222	0	36 947 222
Titres cotés			
Altran (Altrafin Participations)	2 962 529		2 962 529
Total 3	2 962 529	0	2 962 529
Totaux 1+2+3	39 909 751	0	39 909 751

Cessions :

Sociétés en global	Prix de cession	Plus value	Moins value	Reprises de provision	Impact sur le résultat
Titres non cotés					
Cession totale	40 096 854	46 547 723	3 787 398	3 770 136	46 530 461
Cession partielle	23 040	23 040	0	0	23 040
Titres cotés					
Cession totale	6 817 010	5 613 265	0	0	5 613 265
Cession partielle					
Total	46 936 904	52 184 028	3 787 398	3 770 135	52 166 766

1.1.2 Autres évènements

Altamir dispose de lignes de crédit court terme à hauteur de €26M. Deux lignes de crédit dont une sous forme de découvert ont été utilisées à la clôture pour €5M nonobstant une trésorerie nette positive de €66,8M (incluant les valeurs mobilières de placement et les dettes bancaires). En effet Altamir a préféré tiré sur ses lignes afin de ne pas se priver des rendements de ses placements en cours. Rappelons qu'en tant que SCR, l'endettement d'Altamir est limité à 10% de la situation nette comptable, soit à un montant de €50,8M au 31 décembre 2014.

Altamir a sollicité l'AMF afin de lui soumettre son analyse quant à la non application des dispositions de la Directive AIFM au regard de la réglementation applicable (article L.532-9) et a donc considéré qu'elle n'était pas un FIA. L'AMF n'a pas soulevé d'objection à cette analyse, compte tenu de l'état actuel des textes mais a néanmoins indiqué que cela ne préjugait pas de toute position que pourraient prendre les autorités européennes ou les juridictions compétentes à l'avenir.

Altamir au travers du fonds Apax VIII LP s'est engagé pour €3,4M dans Exact Holding NV, suite à une offre publique recommandée sur la société, premier éditeur néerlandais de logiciels de gestion pour petites et moyennes entreprises proposant une solution SaaS en matière de comptabilité et ERP, Exact Online. La transaction devrait être finalisée début 2015.

Le 8 décembre, Apax VIII LP a annoncé le lancement d'une offre publique recommandée sur la société Norvégienne Evry ASA, SSII leader sur les marchés du Nord de l'Europe. L'engagement dévolu à Altamir est estimé à €4M.

Ce montant est inclus dans l'engagement restant, auprès du fond Apax VIII LP au 31 décembre 2014.

1.2 Evènements intervenus depuis le 31 décembre 2014

Le 01/01/2015, Altamir a transféré son siège social au 1 rue Paul Cézanne 75008 Paris.

Courant Janvier 2015, la Société a signé un mandat d'arrangement et de participation dans le cadre de la mise en place d'un crédit renouvelable de €50M maximum, en remplacement des €26M des lignes de découvert en place.

Une procédure judiciaire a été initiée le 20 janvier 2015 par la société de droit belge Buy Way Consumer Finance devant le Tribunal de commerce de Paris à l'encontre des vendeurs, signataires du contrat conclu dans le cadre de la cession de la société Buy Way Personal Finance (à savoir, s'agissant des entités en lien avec Apax : Altamir SCA, FCPR Apax France VII, SNC Amboise, Team Invest).

La société estime que cette procédure est dépourvue de fondement et que les conditions de la cession de sa participation dans Buy Way Personal Finance n'ont aucune raison d'être remise en question.

A l'occasion du Conseil de Surveillance du 3 mars 2015 qui a arrêté les résolutions de l'Assemblée Générale du 23 avril 2015, M. Joël Séché a fait part de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de membre du Conseil de Surveillance qui arrive à échéance lors de cette Assemblée Générale. Afin d'assurer la continuité de la gouvernance dans les meilleures conditions, M. Joël Séché a proposé de se démettre à cette date de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance, tout en conservant son mandat de membre du Conseil de Surveillance jusqu'à son échéance. Le Conseil a entériné cette proposition et procédé à la nomination de M. Jean-Hugues Loyez en tant que Président à effet du 3 mars 2015.

1.3 Distribution de dividendes

Le dividende versé aux actionnaires commanditaires en 2014 au titre de l'exercice 2013 représente un montant de €0,4459 par action ordinaire en circulation (hors actions propres), soit un total de €16 284 270. Par ailleurs, un dividende statutaire de €793 111 a été versé à l'associé commandité et de €7 137 999 aux porteurs d'actions B au titre de l'exercice 2013. Le montant total ainsi distribué au titre de l'exercice 2013 s'élève à €24 215 380.

1.4 Opérations sur le capital :

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserves	Report à Nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/13	219 260	107 761	84 023	25	64 959	476 027
Résultat année 2014					56 015	56 015
Affectation du résultat 2013			40 744		-64 959	-24 215
Affectation du résultat 2013 act° prop.				10		10
Situation finale au 31/12/14	219 260	107 761	124 766	35	56 015	507 837

Il n'y a pas eu d'opérations sur le capital en 2014 :

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Nombre d'actions ordinaires	36 512 301	36 512 301	36 512 301
Valeur nominale des actions ordinaires	6	6	6
Montant en euros	219 073 806	219 073 806	219 073 806
Nombre d'actions de préférence B	18 582	18 582	18 582
Valeur nominale des actions de préférence B	10	10	10
Montant en euros	185 820	185 820	185 820
Total	219 259 626	219 259 626	219 259 626

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et en particulier préconisées par le Plan Comptable Général.

La présentation du compte de résultat est inspirée de l'avis N°30 du 13 février 1987 du Conseil National de la Comptabilité qui propose une structure des comptes mieux adaptée à la nature de l'activité de la société.

2.1 Immobilisations financières (Titres immobilisés de l'activité du portefeuille et Titres de participations)

2.1.1 Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP)

Les TIAP correspondent aux investissements dans les fonds Apax France VIII-B et Apax VIII LP. Au 31/12/14, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

2.1.2 Méthode de suivi et de dépréciation des participations en comptabilité

Conformément à la réglementation comptable des sociétés commerciales, les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Ils peuvent donner lieu à dépréciation, mais pas à réévaluation. Le gérant effectue une revue des titres cotés et non cotés lors de chaque clôture et arrêté semestriel. Lorsque la valeur estimative est inférieure au prix de revient alors une provision est passée à hauteur de l'écart.

La provision pour dépréciation des titres et des créances rattachées aux TP s'élève au 31 décembre 2014 à €38,9M.

Les sorties sont calculées sur la base du premier entré, premier sorti.

Les créances en devises sur sociétés étrangères sont évaluées au taux de change à la date de clôture des comptes. Une provision pour risques et charges est constatée en cas de baisse de la devise concernée par rapport à l'euro. Cette règle s'applique tant en valeur comptable qu'en valeur estimée.

2.1.3 Méthode de calcul de la valeur estimative

Titres classés en catégorie 1

Il s'agit des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché actif (« cotées »).

Les titres des sociétés cotées sont évalués au dernier cours de bourse sans ajustement sauf dans les cas prévus par la norme IFRS 13.

Titres classés en catégorie 2

Il s'agit de sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur un marché actif (« non cotées »), mais dont la valorisation se réfère à des données observables directement ou indirectement ; les données observables étant des données qui sont élaborées à l'aide des données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réelles, et qui reflètent les hypothèses que les participants de marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Un ajustement apporté à une donnée de niveau 2 ayant un impact significatif sur la juste valeur peut aboutir à une juste valeur classée au niveau 3 s'il fait appel à des données non observables.

Titres classés en catégorie 3

Il s'agit également de sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur un marché actif (« non cotées »), et dont la valorisation se réfère à des données non observables.

2.2 Autres créances

Ce compte correspond aux intérêts courus sur titres de participations.

La société a constaté que ces produits étaient généralement inclus dans le prix d'acquisition par des tiers et non payés par la société débitrice. Ils sont donc dorénavant compris dans la valorisation des sociétés. C'est pourquoi dans un premier temps ils sont comptabilisés en produits financiers à recevoir puis dépréciés à 100%.

2.3 Autres Immobilisations financières

Ce compte correspond notamment au mandat donné à un animateur de marché. La Société a donné ce mandat pour intervenir pour son compte sur le marché Eurolist d'Euronext à Paris afin d'assurer l'animation du marché secondaire et la liquidité de l'action. Ce compte comprend au 31/12/14, 37 685 actions pour un montant de €460K et €259K en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Une provision de €71K a été constatée au 31 décembre 2014.

De plus, ce compte comprend également la créance Maisons Du Monde pour €7,5M qui a été sortie du portefeuille engendrant une plus-value de €6,5M. Cette créance a été valorisée au 31/12/14 selon la méthode du cout amorti.

2.4 Titres de Participations et Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille

Exercice au 31/12/14 (en milliers d'euros)	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant au 31 Décembre 2014		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées:						
- au coût de revient	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500
- à une valorisation inférieure au coût de revient						
- sur la base du cours de bourse	120 615	105 165	108 090	138 271	128 121	144 400
- d'après la situation nette						
- d'après la situation nette réestimée						
(Apax France VIII-B/Apax VIII A LP : parts A)	120 375	120 375	121 929	152 264	152 264	188 353
(Apax France VIII-B/Apax VIII A LP parts E et B)	12 009	11 121		16 257	16 257	
- d'après une valeur de rendement ou de rentabilité	126 561	115 286	212 450	114 120	104 585	174 825
- d'après d'autres méthodes	21 114	1 012	1 012	20 230	1 978	1 978
Total	409 173	361 459	451 980	449 643	411 705	518 055
Total Créances rattachées	41 077	39 145	39 145	24 269	23 269	25 467
Total du portefeuille	450 250	400 604	491 126	473 912	434 975	543 523

Provisions comptables

(49 646)

(38 937)

PV latentes non comptabilisées

(90 522)

(108 548)

Mouvements de l'exercice (en milliers d'euros)	Valeur du portefeuille	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice		400 604	491 126
Acquisitions de l'exercice*		34 845	35 714
Cessions de l'exercice en prix de vente **		-15 432	-63 856
Reprise de dépréciation sur titres cédés		3 770	
Plus-values sur cessions de titres			
- détenus au début de l'exercice			
- acquis dans l'exercice			6 823
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille		6 051	
Autres variations de plus-values latentes			
- sur titres acquis dans l'exercice			
- sur titres acquis antérieurement			73 715
Distribution par les sociétés du portefeuille			
Autres mouvements comptables ***		5 136	
Montant à la clôture		434 975	543 523

* En valeur nette comptable, ce montant correspond aux acquisitions d'Altamir ainsi que les appels de fonds d'Apax France VIII-B et d'Apax VIII LP (Parts A) moins les distributions.

** Le montant indiqué à la ligne « cession de l'exercice (en prix de vente) » correspond, pour la colonne « valeur nette comptable », à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés et pour la colonne « valeur estimative » à leur prix de cession.

*** En valeur nette comptable, ce montant correspond à la souscription des parts E d'Apax France VIII-B et à l'acquisition des parts E et B d'Apax VIII LP.

ANALYSE DE LA VARIATION DES PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES AUX TP

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2013	Dotations	Rep. Prov sur cession	Autres Rep. Prov	31/12/2014
Provision	79 745	48 758	313	3 770	6 364	38 937

Les provisions non utilisées sont liées essentiellement aux revalorisations des cours de bourse.

EVOLUTION DE LA PLUS VALUE LATENTE NON ENREGISTREE DANS LES COMPTES ANNUELS

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Valeur estimative	82 464	90 522	108 548

2.5 Autres créances

Tableau de variation des intérêts courus bruts

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
Intérêts courus sur créances rattachées aux TP	54 428	46 285	15 573	5 589	56 269

Tableau de variation de provisions sur intérêts courus

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
Provisions intérêts courus sur créances rattachées aux TP	54 428	46 285	15 573	5 589	56 269

Les intérêts courus sont totalement dépréciés sur les obligations convertibles ou titres équivalents. En effet la société a constaté que ces produits étaient généralement inclus dans le prix d'acquisition par des tiers et non payés directement par la société débitrice.

2.6 Créances diverses

Il s'agit principalement du cash à recevoir sur la cession de Chrysaor pour €3,9M.

2.7 Disponibilités

Il y a €894K en disponibilités au 31/12/2014.

2.8 Titres de placements

2.8.1 Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
SICAV de trésorerie	3 700	640	1 211
Certificats de dépôt et dépôts à terme	80 426	29 000	49 500
Titres de créances négociables	0	2 035	2 035
Autres valeurs mobilières de placement	10 000	45 000	18 179
Total	94 126	76 675	70 926

Les titres de placements sont valorisés au coût historique. Les plus-values de cessions sont calculées par différence entre le prix de vente et le prix d'achat moyen pondéré. La Société ne matérialise pas de plus-values latentes en comptabilité. Cependant sont comptabilisés en

intérêt courus à recevoir les intérêts non échus au 31/12/2014, sur les certificats de dépôt, les dépôts à terme, les titres de créances négociables et les contrats de capitalisation.

Les autres valeurs mobilières correspondent notamment aux fonds AARC pour €3,2M et à un contrat de capitalisation Allianz pour €15M.

Les fonds AARC sont des fonds de « hedge funds » gérés par Apax Partners LLP qui s'orientent vers l'investissement auprès de gérants qui :

- Surpondèrent les sous-jacents tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les matières premières tout en investissant également dans l'énergie, les actions et les obligations convertibles.
- Appliquent des méthodes d'investissement qui vont du discrétionnaire à court terme, aux fondamentaux basés sur des modèles mathématiques, et des analyses de la valeur.

Les risques de cet investissement sont les risques liés aux sous-jacents cités ci-dessus qui présentent une forte volatilité et donc un fort risque de perte en capital. Ces risques sont toutefois pondérés par une politique de concentration du portefeuille sur un nombre défini de fonds, de répartition des risques et de recherche d'investissements non corrélés.

Au 31/12/2014, la plus-value latente sur ces titres de placement est de €1,4M.

A la clôture de l'exercice, aucune dépréciation sur les titres de placement n'a été comptabilisée.

Inventaire des titres de placements

	Quantité	Prix unit. en euros	Valeur Comptable en milliers d'euros	Valeur de marché au 31/12/2014 en milliers d'euros
<u>SICAV de trésorerie</u>				
Sg Monet Plus P-C	3,7563	100	0	0
Sg Mon. PL.E SI. 4D	119	10 174	1 211	1 211
<u>Certificats de dépôt et dépôt à terme</u>				
DAT Natixis	21		29 000	29 126
DAT OBC	10		9 500	9 501
CAT Tréso 12 mois BECM	1		11 000	11 123
<u>Titres de créances négociables</u>				
BMTN Natixis	1		2 035	2 095
<u>Autres valeurs mobilières</u>				
AARC	1		3 179	4 606
Allianz	1		15 000	15 465

2.8.2 Provisions pour dépréciation sur titres de placements

NEANT

2.9 Charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Charges constatées d'avance	64	62	74

Elles sont constituées principalement de charges de publicité, d'assurances et d'honoraires.

2.10 Provisions pour risques et charges

La provision pour risques et charges représentant la distribution temporaire reçue d'Apax France VIII-B au titre des porteurs de parts C pour un montant de €5 699K a été ajustée pour €27K.

2.11 Dettes Financières diverses

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Dettes financières diverses	15	15	5030
Total	15	15	5 030

Les dettes financières diverses sont principalement composées de deux lignes de crédit utilisées pour €5M.

2.11 Dettes fournisseurs et comptes rattachés, dettes fiscales et sociales et autres dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Dettes fournisseurs	266	746	343
Dettes fiscales et sociales	2270	1	0
Autres dettes	2	0	0
Total	2 538	747	343

Les dettes fournisseurs (€343K) correspondent principalement à des factures non parvenues concernant des honoraires à payer à des avocats, commissaires aux comptes et à des prestations de service.

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

2.12 Engagements hors bilan

Tableau récapitulatif des obligations et engagements

Obligations contractuelles	Total 31/12/2013	Total 31/12/2014	Paiements dus par période		
			A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Obligations en matière de location-financement					
Contrats de location simple					
Obligations d'achats irrévocables (engagements d'investissements)	0	0	0	0	0
Autres obligations à long terme (garanties de passif et autres)	175 401 126	143 491 290	0	143 491 290	
Total	175 401 126	143 491 290	0	143 491 290	0

La présentation ci-dessus mentionne l'ensemble des engagements hors bilan selon les normes comptables en vigueur.

Obligations d'achats irrévocables (engagements d'investissements)

Tableau de suivi des engagements à investir

NEANT

Autres obligations à long terme (garanties de passif et autres engagements)

L'engagement suivant est appréhendé dans les comptes et est exposé ci-dessous à titre informatif :

- Une partie des produits de cession de la société Mobsat Group Holding a été placée sous séquestre par Chrysaor, et les holdings des managers. La quote-part de ce séquestre pour Altamir était de €9 666 771 au 31 décembre 2011 sur la base d'un taux de change €/€ de 1.2939. Une partie de ce séquestre est enregistré par Altamir en créance sur Chrysaor pour €3 897 599. La première échéance à 6 mois pour le tiers du séquestre a été libérée en juin 2012, et la seconde échéance a été libérée en décembre 2014 et payée en janvier 2015. La dernière tranche représentant €5 881 586 sur la base d'un taux de change €/€ de 1,2141 est libérable en décembre 2016.

Autres engagements hors bilan

Altamir réalise des opérations de capital-transmission avec effet de levier (LBO) au travers de sociétés holding d'acquisition.

Pour les sociétés cotées, l'endettement est garanti par tout ou partie des titres des sociétés sous-jacentes.

Lorsque le cours de bourse de ces sociétés baisse et que sa moyenne sur une période donnée passe en-dessous d'un certain seuil, les sociétés holdings sont appelées à répondre à des appels en collatéral ou appels de marge. Cela consiste à apporter des espèces mises sous séquestre en complément des titres donnés en garantie, pour maintenir le même niveau de sûretés rapporté au montant de l'emprunt (« clause d'arrosage »). En cas de défaut, les banques peuvent rendre tout ou partie de l'emprunt exigible. Ces appels en collatéral sont apportés par les actionnaires des sociétés holding, dont Altamir, à proportion de leur quote-part au capital. Ils n'ont aucun impact sur le résultat et l'ANR d'Altamir (les sociétés cotées sont valorisées au dernier cours de bourse de la période), mais mobilisent une partie de sa trésorerie.

Inversement, lorsque le cours de bourse de ces sociétés remonte, le séquestre, sur tout ou partie des sommes apportées, est levé et ces appels remboursés.

En termes de sensibilité :

- une baisse de 10% et 20% des moyennes de référence des cours de bourse de ces sociétés, par rapport au calcul effectué le 31 décembre 2014, n'entraînerait pas d'appel en collatéral pour Altamir ;

Un engagement a été donné à certains managers des sociétés Thom Europe et Infopro Digital, de racheter leurs actions et obligations en cas de départ. Ces engagements ne représentent pas un risque significatif qui nécessite la comptabilisation d'une provision pour risques et charges.

Une promesse de vente portant sur la totalité des titres du Groupe Royer a été consentie à Financière Royer et est exerçable entre le 1er janvier 2015 et le 3 janvier 2019.

Une promesse d'achat portant sur la totalité des titres du Groupe Royer, exerçable entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2018, a été consentie à Altamir par Financière Royer.

Un engagement a été donné à certains managers de la société Snacks Développement de racheter leurs actions en cas de départ.

Une garantie visant à couvrir les risques fiscaux a été donnée à Bain Capital dans le cadre de la cession de Maisons du Monde. Cette garantie dégressive représente pour Altamir, €652 771 jusqu'au 31/12/2015. En cas d'appel en garantie, le montant sera déduit du crédit-vendeur dont dispose Altamir dans Magnolia (BC) Luxco SCA.

Dans le cadre de la cession de Buy Way, Altamir a donné une garantie plafonnée à 15% du prix de cession, soit €6 184 051 pour faire face à toute réclamation de tiers, couvrir les déclarations des vendeurs ainsi que tout risque fiscal.

Autres produits à recevoir

Dans le cadre de la cession de Buy Way à Chenavari Investment Manager, deux éventuels compléments de prix basés sur les revenus d'assurance pourraient être reçus en mars 2015 et mars 2016.

Titres nantis :

- Au profit de la banque Palatine :

Au 31 décembre 2014, 250 000 000 parts A1, 250 000 000 parts A2, et 250 000 000 parts A4 du FPCI Apax France VIII-B ont été nanties au profit de la banque PALATINE :

- en face d'une ligne de crédit pour un montant de €5M, non utilisées au 31/12/14

Les titres nantis couvrent 150% des montants accordés sur la base de valorisation des parts du FPCI Apax France VIII-B au 27/09/2013.

Le 08/01/15, 150 000 000 parts A1, 150 000 000 parts A2, et 150 000 000 parts A4 du FPCI Apax France VIII-B ont été nanties au profit de la banque PALATINE :

- en face d'une ligne de crédit pour un montant total de €3M

Les titres nantis couvrent 150% des montants accordés sur la base de valorisation des parts du FPCI Apax France VIII-B au 08/01/2015.

- Au profit de la banque Transatlantique :

Au 31 décembre 2014, 797 872 341 parts A du FPCI Apax France VIII-B ont été nanties au profit de la banque Transatlantique :

- en face d'une ligne de crédit pour un montant de €5M, non utilisée au 31/12/2014

Les titres nantis couvrent 150% des montants accordés sur la base de valorisation des parts du FPCI Apax France VIII-B au 23/12/2014.

3. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Opérations en revenus

3.1.1 Produits financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Produits des placements de trésorerie	1 831	1 522	1 418
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	392	44	20
Autres produits financiers	0	15	14
Reprises de provisions	0	0	0
Total	2 223	1 581	1 453

Les autres produits financiers correspondent au ticking fee versés par Apax VIII LP.

3.1.2 Charges financières

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Intérêts et charges assimilés	0	0	101
Dotations aux provisions	0	0	0
Total	0	0	101

Les intérêts correspondent principalement aux intérêts versés relatifs aux lignes de crédits tirées.

3.1.3 Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 166	10 367	9 973
Autres charges	285	313	316
Total	9 451	10 680	10 288

Les charges externes et autres achats représentent au 31 décembre 2014, 1,59% des capitaux engagés et investis et 2% de l'Actif net comptable.

Suite au décret n° 2008-1487 du 20/12/08, les honoraires des commissaires aux comptes se décomposent ainsi :

	Ernst & Young et Autres Membre du réseau Ernst & Young				Corevise			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Audit								
Commissaire aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
* Emetteur	89,000.00	75,500.00	100 %	100 %	81,000.00	75,500.00	100 %	100 %
* Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
* Emetteur								
* Filiales intégrées globalement								
<i>Sous - Total</i>	89,000.00	75,500.00	100 %	100 %	81,000.00	75,500.00	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<i>Sous - Total</i>								
<i>Total</i>	89,000.00	75,500.00	100 %	100 %	81,000.00	75,500.00	100 %	100 %

3.1.4 Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Autres impôts	1 144	751	726
Total	1 144	751	726

Les autres impôts correspondent essentiellement à la taxe de 3% sur les dividendes payés en 2014.

3.1.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

NEANT

3.2 Opérations en capital

3.2.1 Produits

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Plus-values de cession de TP/TIAP	7 502	35 781	52 184
Reprises de provisions	64 234	60 020	16 637
Autres produits	20 422	5 386	16 833
Total	92 158	101 187	85 653

3.2.2 Charges

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Moins-values de cession de TIAP	3 867	1 018	3 787
Dotations aux provisions pour dépréciation	27 328	27 477	15 886
Autres charges	148	0	160
Total	31 343	28 495	19 834

3.2.3 Impôt sur les sociétés

La Société a opté pour le statut de SCR à compter de l'exercice clos au 31/12/1996. La législation sur les SCR applicable à compter de l'exercice 2001 exonère tous les produits de l'impôt sur les sociétés.

3.2.4 Charges exceptionnelles

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Charges exceptionnelles	74	52	49

3.2.5 Produits exceptionnels

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Produits exceptionnels	265	2373	97

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Effectif

La Société n'a pas de salarié, et il n'existe aucun plan de stock-options.

4.2 Droit de l'associé commandité et des porteurs d'actions B

Au titre de l'année 2014, le résultat fait apparaître un bénéfice de €56 014 864
La société a un report à nouveau créditeur de €35 001 qui correspond aux résultats non distribués 2011,2012 et 2013 distribué sur les actions propres.

L'associé commandité et les porteurs d'actions B ont donc droit à une quote-part du bénéfice distribuable, dont les modalités de calcul sont reprises dans les statuts de la société (paragraphe 25), soit €11 104 891. Il sera également proposé à l'assemblée générale la distribution d'un dividende de €18 256 150,50 aux porteurs d'actions ordinaires.